

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, ETHIOPIA Tel.: (251-1) 513822 Fax: (251-1) 519321 Email: oau-ews@telecom.net.et

**QUATRE-VINGT-CINQUIEME SESSION
ORDINAIRE DE L'ORGANE CENTRAL DU
MECANISME POUR LA PREVENTION, LA
GESTION ET LE REGLEMENT DES CONFLITS
AU NIVEAU DES AMBASSADEURS**

**11 octobre 2002
Addis Abéba, ETHIOPIE**

Central Organ/MEC/AMB/Comm. (LXXXV)

COMMUNIQUE

**COMMUNIQUE DE LA QUATRE-VINGT-CINQUIEME SESSION ORDINAIRE
DEL'ORGANE CENTRAL DU MECANISME POUR LA PREVENTION,
LA GESTION ET LE REGLEMENT DES CONFLITS ORDINAIRE
AU NIVEAU DES AMBASSADEURS**

Addis Abéba, Ethiopie, 11 octobre 2002

L'Organe central du Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits a tenu sa 85^{ème} session ordinaire au niveau des ambassadeurs le vendredi 11 octobre 2002, à Addis Abéba, en Ethiopie. La session s'est déroulée sous la présidence de l'ambassadeur Smail Chergui, représentant permanent de la République algérienne démocratique et populaire auprès de l'Union africaine (UA).

L'Organe central a examiné la crise actuelle entre l'Erythrée et le Soudan et l'évolution de la situation en Côte d'Ivoire. L'Organe central a également été informé des résultats du Sommet des chefs d'Etat et de délégation de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), tenu à Libreville, au Gabon, le 2 octobre 2002.

A l'issue de ses délibérations, l'Organe central a pris les décisions suivantes :

I. SUR LES RELATIONS ENTRE L'ERYTHREE ET LE SOUDAN

L'Organe central, après avoir suivi une communication du Président intérimaire sur les développements récemment intervenus dans les relations entre l'Erythrée et le Soudan, ainsi que sur les initiatives envisagées en vue de faire baisser la tension actuelle et promouvoir la paix et la stabilité, et entendu les représentants des deux pays :

1. **EXPRIME** sa profonde préoccupation face à la tension qui caractérise les relations entre les deux pays depuis plusieurs jours et aux risques que cette situation fait peser sur la paix et la sécurité dans la région;
2. **LANCE UN APPEL PRESSANT** aux dirigeants des deux pays pour qu'ils fassent montre de retenue et s'abstiennent de tout acte susceptible d'aggraver la tension, et œuvrent, par le dialogue, à la promotion d'une solution pacifique au différend qui les oppose, conformément aux principes pertinents de l'Acte constitutif de l'Union africaine;
3. **SE FELICITE** de la décision du Président intérimaire de la Commission de dépêcher une mission au Soudan et en Erythrée et **EXHORTE** les autorités des deux pays à apporter leur coopération à la délégation de l'UA ;
4. **FELICITE** les dirigeants africains qui ont déployé des efforts en vue de promouvoir une solution pacifique à la crise entre le Soudan et l'Erythrée.

II. SUR L'EVOLUTION DE LA SITUATION EN CÔTE D'IVOIRE

L'Organe central, après avoir suivi une communication du Président intérimaire sur la situation en Côte d'Ivoire et l'état des efforts visant à régler la crise dans ce pays:

1. **REITERE** sa grave préoccupation face à la crise qui prévaut en Côte d'Ivoire et à ses implications pour la paix, la sécurité, la stabilité et le développement dans la région ;
2. **REITERE** également sa ferme condamnation de la tentative de prise du pouvoir par la force en Côte d'Ivoire, ainsi que son attachement à l'unité et à l'intégrité territoriale de la Côte d'Ivoire et son soutien aux institutions légales de ce pays ;
3. **APPORTE** son soutien au Communiqué adopté par le Sommet de la CEDEAO, tenu à Accra le 29 septembre 2002, et **EXPRIME** son appréciation au Président John A. Kufuor du Ghana et à son gouvernement pour leur engagement en faveur d'une solution pacifique à la crise ;
4. **SOULIGNE** la nécessité d'un cessez-le-feu immédiat et **EXPRIME** son appui aux efforts soutenus déployés par la CEDEAO et son Groupe de Contact en vue de mettre un terme aux hostilités et créer des conditions propices au règlement de la crise. A cet égard, l'Organe central **REND HOMMAGE** au Président Abdoulaye Wade du Sénégal, Président en exercice de la CEDEAO, ainsi qu'aux autres dirigeants de la région pour les efforts inlassables qu'ils déploient pour obtenir un cessez-le-feu ;
5. **SE FELICITE** des efforts du Président intérimaire de la Commission et de son Envoyé spécial, M. Miguel Trovoada, ancien Président de Sao Tomé et Príncipe, pour apporter un appui effectif à la CEDEAO et contribuer, au nom de l'Union africaine, au règlement de la crise;
6. **LANCE UN APPEL** aux Etats membres et à la communauté internationale dans son ensemble pour qu'ils apportent leur appui aux efforts de la CEDEAO et de l'Union africaine ;
7. **LANCE EN OUTRE UN APPEL PRESSANT** au Gouvernement ivoirien et au « Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire » pour qu'ils coopèrent pleinement avec la CEDEAO en vue du règlement rapide de la crise sur la base des principes pertinents énoncés dans de l'Acte constitutif de l'UA, en particulier le rejet de tout changement anticonstitutionnel de gouvernement;

8. **EXPRIME SA PREOCCUPATION** face aux conséquences humanitaires graves résultant de la crise en Côte d'Ivoire. A cet égard, l'Organe central **SE FELICITE** de l'engagement des autorités ivoiriennes à assurer la protection des communautés étrangères vivant en Côte d'Ivoire et **DEMANDE** à la Commission de suivre étroitement l'évolution de la situation en vue d'évaluer l'impact humanitaire de la crise et de prendre les mesures les plus appropriées à cet effet ;
9. **DECIDE** de rester activement saisi de la situation et **DEMANDE** au Président intérimaire de la Commission de le tenir continuellement informé de l'évolution des efforts visant à régler la crise.

III. SUR LES RESULTATS DU SOMMET DES CHEFS D'ETAT ET DE DELEGATION DE LA CEMAC, TENU A LIBREVILLE LE 2 OCTOBRE 2002

L'Organe central :

1. **SE FELICITE** des résultats du Sommet de Libreville, en particulier des mesures politiques, sécuritaires et militaires qui ont été convenues entre la RCA et le Tchad pour faciliter la normalisation rapide de leurs relations et **REND HOMMAGE** aux dirigeants de la CEMAC et de la CEN-SAD, au Président intérimaire de la Commission, ainsi qu'au Secrétaire général de l'ONU et à son représentant en République centrafricaine, pour les efforts qu'ils ont déployés en vue de résoudre la crise dans les relations entre le Tchad et la RCA;
2. **ENCOURAGE** les dirigeants des deux pays à prendre les dispositions requises en vue de la mise en œuvre sans délai des mesures contenues dans le Communiqué de Libreville;
3. **INVITE** le Président intérimaire à prendre, en concertation avec la CEMAC, les dispositions requises pour que l'UA continue à contribuer aux efforts en cours visant à normaliser les relations entre la RCA et le Tchad et à promouvoir la paix et la stabilité dans la région de l'Afrique centrale.